

967 000 €

C'est l'économie réalisée en 2016 par le Département sur la seule prévention spécialisée. Il financera ainsi 24 postes à hauteur de 35 000 €, soit 840 000 €. Contre 1 807 000 € (2 257 000 € avec le dispositif "animation de proximité") pour 45,40 équivalents temps plein en 2015.

cement de la prévention spécialisée et de le recentrer sur les quartiers prioritaires de la politique de ville. » C'est la lecture littérale de l'article L122-1 du code de l'action sociale et des familles. Qui dit : "Dans les zones urbaines sensibles et dans les lieux où

conteste par la Sauvegarde de l'enfance de la Drôme. « Il n'y a aucune prise en considération de la réalité des territoires », observe Jean Chappellet, en donnant l'exemple des deux postes d'éducateurs spécialisés qui ne bénéficieront plus du sou-

limal (centre ancien, vocaze, quartiers Ouest), Pierrelatte (Le Roc), Romans (centre ancien et La Monnaie), Saint-Rambert-d'Albon (Clairval), Valence (Chamberlière, les Hauts de Valence, Polygone et Valensolles).

M-N.C.

Patrick Labaune : « Je doute de l'efficacité de la prévention spécialisée »

→ Pourquoi avoir décidé de revoir à la baisse le financement de la prévention spécialisée avant l'évaluation de ses actions et avant l'élaboration du schéma départemental de l'enfance ?

« En raison du contexte budgétaire, qui fait qu'il y a une hausse des dépenses de solidarité (RSA, APA...) et une baisse des dotations de l'État. Ce contexte budgétaire justifie une révision de l'ensemble des financements apportés aux tiers. La prévention spécialisée ne peut pas faire exception. »

→ En se déchargeant sur les communes, le Département n'abandonne-t-il pas une de ses prérogatives essentielles, à savoir la protection de l'enfance ?

« Non. Après réflexion, il a été décidé de maintenir la pré-



Patrick Labaune, député et président du conseil départemental de la Drôme, pointe un contexte budgétaire contraint.

vention spécialisée sur le territoire drômois, mais en restaurant un fonctionnement plus conforme au cadre national, c'est-à-dire en la ré-

servant aux zones urbaines sensibles. Sur chacun de ces quartiers, le Département propose aux communes de leur financer deux postes

d'éducateurs pour un montant de 35 000 euros, soit le coût d'un éducateur dans la fonction publique territoriale. »

→ Faire des économies sur la prévention spécialisée ne risque-t-il pas d'enfoncer un peu plus de jeunes dans la désocialisation ?

« Non, au contraire. On constate que plus on fait de prévention spécialisée, plus ça empire. Certains maires (NDLR : communes en régie directe) m'ont rapporté que la situation s'était aggravée. Ils soupçonnent certains de leurs éducateurs d'être plus militants électoraux qu'éducateurs. L'Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine, NDLR) a été un échec total. Et elle a coûté les yeux de la tête. Je doute de l'efficacité de la pré-

vention spécialisée. L'évaluation sera très intéressante. »

→ Les zones rurales ne sont-elles pas laissées pour compte ?

« Les territoires ruraux ne sont pas abandonnés. Ils bénéficieront d'un financement départemental pour des postes d'animateurs socioculturels. Ce dispositif permet de lutter contre l'isolement et le désœuvrement des jeunes d'une façon plus adaptée que la prévention spécialisée. Le Département maintiendra le budget actuel de 450 000 euros. »

Propos recueillis par M-N.C.

Signalons que la précédente majorité départementale (de gauche) avait envisagé de supprimer le financement de la prévention spécialisée mais s'était ravisée.